

## Les NAO à Loire Centre

# « Il n'y a pas de sujet... »

C'est déjà fini, comme au niveau national, la direction vient d'inventer la NAO/TGV, en deux réunions tout est bâclé et le résultat est déprimant... jugez- en :

### Le Pouvoir d'Achat

Malgré un résultat supérieur à 50M€ (et sans dividendes BPCE), une inflation supérieure à 2% et un plafond de la Sécurité Sociale en augmentation de 2,9% les propositions BPCE sont affligeantes :

Salaire annuel	Augmentation 2012
Inférieur à 30.000 €	Prime de 350 €
Compris entre 30.000 et 60.000 €	Prime de 300 €
Supérieur à 60.000 €	Prime de 0 €

**Devant le ridicule de ces propositions (et on reste poli), la CFDT a proposé à Loire Centre de les doubler avec un versement avec la paie de janvier (ce qui reste une demande plus que raisonnable) :**

Salaire annuel	Augmentation 2012
Inférieur à 30.000 €	Prime de 700€
Supérieur à 30.000 €	Prime de 600€

Et bien, ce sera la proposition nationale et rien d'autre avec un versement en février.

**La faiblesse de ces augmentations, loin de couvrir l'inflation ne compensera pas l'augmentation des charges salariales (CSG/CRDS, Mutuelle, etc...), entraînant ainsi une baisse de salaire donc de pouvoir d'achat ! (sauf pour nos chers patrons déjà servis !)**

**-Mutuelle :** prise en charge patronale de 50 à 60 %, **NON**

**-Ticket Restaurant :** tout le monde s'y met, il n'y aurait pas de revalorisation de L'URSSAF cette année donc **RIEN**.

**-Aide aux transports :** extension à tous les salariés (plafond de 200 € pour ceux qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun), pas cher et équitable : **NON**

**-CESU :** Un petit plus pour la garde des enfants de moins de trois ans ou handicapés, la part employeur passe de 30 à 40% avec un plafond à 400€.

**-Garantie salariale :** réduction du délai de 8 ans prévu à l'accord national, **NON** et pourtant, sur les 4 dernières années, seulement 904 personnes ont pu bénéficier d'une mesure salariale en dehors de la garantie.

**-Part variable :** 100% collective **NON**. Calculée sur l'ensemble de la rémunération, et non uniquement sur la première ligne, c'est OUI pour cette année encore.

**-Promotions :** pour atténuer le gel des RAM depuis deux ans (La RAM de T1 étant même inférieure au SMIC) la direction propose un léger mieux, en cas de promotion de T vers TM une augmentation de 1.000 € minimum brut annuel et de 1.800 € de TM vers CM.

### Les conditions de travail

Là, il y aurait peut-être un sujet, mais la direction ne croit pas que l'on puisse le traiter dans le cadre d'un accord...

**A la CFDT, nous pensons le contraire :**

**-C'est par accord** que l'on pourra au minimum, maintenir l'effectif actuel et prévoir un minimum par unité de travail.

**-C'est par accord** que les suivis commerciaux pourront être réalisés d'une façon raisonnable.

**-C'est par accord** que l'on pourra réorganiser l'agenda des commerciaux et calibrer le volume des clients en charge.

**-Heures supplémentaires :** la loi, les accords et les outils, existent mais étrangement ces heures ne sont pas déclarées ! Au vu des résultats de cette brillante négociation, puisque les heures supplémentaires sont difficilement reconnues, **alors, sans hésitation, partez à l'heure.**

### Les jeunes

**-Revalorisation des salaires d'embauche, NON,** « vous n'y pensez pas, ils sont déjà à 1.483 € de salaire moyen net mensuel (RAM T3, 23.735 € brut /13 – 25% de charges) ».

**Vérifiez quand même avec vos bulletins de paie !**

**-Exit la prime PNE, les primes de mariage, Pacs, naissance** la création de paliers d'avancement dans l'emploi.

Et puis, les jeunes ont déjà la chance d'être jeune, « on ne peut pas avoir tout, tout de suite ! ».

### La Mixité

**-Amélioration** du Plan d'Action imposé à Loire Centre en faveur de **l'égalité professionnelle** entre les Femmes et les Hommes qui a des objectifs à minima. Meilleure articulation **vie professionnelle et familiale**, organisation des horaires, réunions sur le temps de travail... **NON**, toutes nos propositions ont été balayées, pas besoin d'accord, « On laisse vivre le plan et... on verra bien ! »

**Temps partiel :** **NON** à tout, nous sommes déjà à 1% au dessus de la moyenne des CE... !

Un seul petit plus pour les temps partiels subis (*invalidité, handicap*) : la cotisation assurance vieillesse sera prise sur la totalité du salaire perçu (amélioration de la retraite...)

**En résumé, pire que d'habitude, au prétexte de la crise, les demandes, légitimes des salariés, sont quasiment toutes rejetées en bloc. Même les revendications sans impact financier comme les conditions de travail, ne sont pas entendues. Allons-nous nous laisser mépriser encore longtemps ?**

**Les Délégués syndicaux CFDT**